

**PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES**

**PRÉPARATION ET ÉVALUATION DU MÉMOIRE PROFESSIONNEL**

**I NATURE DU MÉMOIRE**

- Le choix du sujet sera soumis à l'accord du Directeur de mémoire désigné par l'Administration.
- Ce sujet s'appuie sur l'analyse des pratiques professionnelles expérimentées par le ou les professeurs-stagiaires.
- Le mémoire doit comporter :
  - l'identification d'un problème ou d'une question concernant les pratiques professionnelles de son auteur ;
  - une analyse de ce problème ;
  - une réflexion débouchant sur des propositions d'actions.
- Le mémoire ne doit donc pas constituer une simple narration d'un travail personnel sans analyse ni réflexion critique, ni être une pure réflexion théorique ou historique extérieure à l'expérience du professeur-stagiaire.

**II VOLUME DU MÉMOIRE**

Le mémoire comportera 30 pages maximum dactylographiées (annexes non comprises), interligne 1,5 – taille des caractères : 12

**III STRUCTURE DU MÉMOIRE**

**1. La première page doit comporter :**

- a. un sommaire détaillé,
- b. l'indication précise des outils techniques éventuels nécessaires au stagiaire pour la soutenance orale (rétro-projecteur, etc.)

**2. Le corps du mémoire doit comporter :**

- a) une courte introduction présentant le constat initial ;
- b) l'identification précise du thème, de la question, du problème ;
- c) les méthodes d'observation utilisées ;
- d) l'analyse des observations réalisées ;
- e) une conclusion qui présente des propositions d'amélioration, un bilan, etc...
- f) une courte bibliographie. Le mémoire pourra comporter éventuellement des documents annexes (photocopies, photographies, graphiques, diagrammes, tableaux statistiques, copies d'élèves, etc.)

## **IV LA SOUTENANCE ORALE**

Elles se dérouleront les **31 mai 2006 et 7 juin 2006** et comporteront trois parties nettement distinctes permettant de vérifier l'implication du professeur stagiaire dans ce travail et de mesurer ses capacités d'argumentation et son esprit critique vis-à-vis du travail entrepris. ELLE DURERA AU TOTAL 45 MINUTES.

- **LA PREMIÈRE PHASE** de cette soutenance s'inscrira dans un intervalle de temps allant de **15 à 20 MINUTES AU MAXIMUM**. Cet exposé individuel sur le mémoire ne sera pas la paraphrase du travail écrit, mais permettra de reposer le problème de façon claire et argumentée et d'en faire éventuellement **UNE PREMIÈRE ANALYSE CRITIQUE**.
- **LA SECONDE PHASE**, d'une durée maximale de 15 minutes, consistera en un entretien avec le jury ; le stagiaire devra montrer sa capacité à élargir sa réflexion aux autres champs disciplinaires et aux autres cycles.
- **LA TROISIÈME PHASE**, d'une durée de 10 minutes, sera consacrée à la délibération. A l'issue de la délibération, le jury informera le candidat du résultat.

## **V COMPOSITION DU JURY DE SOUTENANCE**

- Le Directeur de mémoire, enseignant à l'IUFM,
- Un maître-formateur exerçant dans une classe d'application et non tuteur du mémoire.

## **VI CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- **A l'écrit :**
  - Correction de la langue ;
  - Capacité à identifier un problème, à l'analyser, à proposer des pistes de réflexion et des éléments de solution, à s'ancrer dans un vécu professionnel.
- **Lors de la soutenance :**
  - Qualité de l'expression orale,
  - Capacité d'argumenter et de convaincre.

## **VII REMARQUES PRATIQUES**

- **Dans le cadre d'un mémoire en binôme, les soutenances orales seront distinctes et chaque stagiaire devra faire apparaître la part personnelle de son travail dans le sommaire du mémoire.**
- **DEUX EXEMPLAIRES** du mémoire seront remis au service de la scolarité PE2, **du 24 au 28 avril 2006 délai de rigueur**.

Une disquette du mémoire sous forme numérique pourra également être déposée en même temps que les exemplaires papier (des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.)